

# GRAND DEBAT NATIONAL

24 Février 2019

MJC de Mangajou  
Commune de SADA

Objet : Journée d'échanges dans le cadre du Grand Débat National, organisée par l'UDAF de Mayotte et l'UDCCAS le 24 Février 2019 MJC Mangajou SADA.

Animation : Mme Yasmina AOUNI, Membre femme leader

Rédaction assurée par Madame Chaka Moudrou Houroulaini.

Le débat débute à 09 h 20.

50 participants

Madame Anchya Bamana, Présidente de l'UDCCAS de Mayotte ouvre la séance en saluant la mobilisation de tous pour répondre présent à ce débat. Elle continue par une brève présentation de la démarche du débat national dans cette introduction avant de passer la parole au Président de l'UDAF. Ce dernier expose les enjeux qui reposent sur le débat national. Ainsi, il a mis l'accent sur l'un des principaux objectifs de ce débat qui est d'unir les forces du réseau et de donner la parole aux citoyens. Il salue la mobilisation des associations familiales qui font parti du réseau de l'UDAF ainsi que des autres acteurs locaux présents.

## **Pour rappel, les partenaires présents :**

- FMAPAR (Fédération majorais des associations des personnes âgées et des retraités).
- Association SOLIHA (Habitat)
- Association des Aidants Familiaux de Mayotte

## Les associations familiales :

- Association Espoir et Réussite de Doujani
- ADAPEI de Mayotte
- France Alzheimer Mayotte
- FR Wadzade Wa Maorais
- FR APEM de Mangajou

## Les CCAS :

- CCAS de Dzaoudzi-Labattoir
- CCAS d'Acoua
- CCAS de Kani Kéli

## Échanges sur différents thématiques et propositions

Chacun des invités a formulé les raisons de leur présence. Des principales motivations jusqu'aux attentes et objectifs qu'ils souhaitent atteindre. Ils sont nombreux à attendre des actions concrètes notamment des améliorations sur tous les domaines (social, santé, éducation,...)

### **Accès aux droits ? et Non recours**

- Volonté de mieux connaître les besoins de la population.
- "nous venons discuter. La raison d'être de l'Etat, c'est de prendre en compte l'ensemble des besoins des familles. Le social, c'est la diversité, et l'Etat doit faire en sorte de ne laisser personne sur le « carreau ».
- Il y a différentes échelles, est-ce que la population est en capacité de juger quelles compétences relèvent de la commune, du département, d'une région ».
- La question de l'accès aux droits, notamment les prestations sociales, mais aussi pour les demandes de logements ; des problématiques liées au logement et l'insertion professionnelle.
- Les lenteurs administratives, les critères d'éligibilité et les montants dérisoire font que les personnes abandonnent les recours aux droits.

le flux migratoire que connaît l'île depuis quelques années maintenant et qui prend de plus en plus d'ampleur. Cette situation asphyxie l'île avec des flux quotidiens sur les plages de Mayotte.

Propose de multiplier les actions d'informations sur les droits et les infrastructures existants sur le territoire. L'accent doit être mis sur les explications des dispositifs existants à destination de la population et les procédures à suivre car ils sont beaucoup ignorés par les bénéficiaires eux-mêmes et donc mal maîtrisés et donc moins sollicités.

Nécessité de renforcer le travail d'information dans les familles, le CCAS au travers de ses missions se doit de mettre l'accent sur l'information aux droits des usagers, mais aussi les orienter. Pour se faire, le renforcement des services est plus que nécessaire.

Face à cette intervention, il a été souligné la nécessité pour les 17 communes d'aller vers leurs habitants afin de connaître les problèmes auxquels sont confrontés et leurs informer des dispositifs existant pour eux.

Récurrence des dossiers avec des commissions qui n'en finissent pas, mais aussi avec des procédures trop longues pour les habitants. Les délais d'attente pour que les dossiers passent en « commission » sont très très long avant d'apporter la réponse aux usagers. L'attente peut durer des années et cela n'est pas juste, ça peut être tellement long que parfois en revenant vers le demandeur, on tombe sur le décès de ce dernier.

Il faudrait qu'on réfléchisse sur l'allègement des procédures administratives mais aussi comment élargir cette solidarité pour répondre à des problématiques notamment celui du chômage avec la création d'emploi.

Une autre personne demande la parole pour apporter un témoignage sur les personnes en situation de handicaps. « J'ai recueilli l'enfant de ma grande sœur décédé. J'ai déposé un dossier à la MDPH 14 avril 2017 et en revenant en 2018, cela n'a pas évolué. En 2019, il n'est toujours pas passé en commission et est en attente et je n'ai aucune assurance que le dossier passe en commission prochainement. J'ai cherché à connaître la raison de cette lenteur, on m'a répondu que cela est dû au manque de médecin, pour évaluer la situation des demandeurs « personne en situation de handicap ». Notons que plusieurs dysfonctionnements apparaissent ici et le manque de médecin ne joue pas favorablement dans la procédure. L'allègement des délais au passage de commission est nécessaire et ce dans tous les domaines (Social, santé, logements, etc.. ).

## L'accès aux soins

Situation préoccupante pour les personnes atteintes de la **maladie d'Alzheimer**. Asso Mayotte Alzheimer créée il y'a un an. Manque de diagnostic et de suivi.

Propositions :

Donner aux structures les moyens humains et les compétences nécessaires pour qu'elles puissent agir au mieux auprès des habitants, mais il ne faut surtout pas s'arrêter sur le plan financier.

Avoir des médecins qui soient en capacité de faire des diagnostics,

Mettre en place un accueil de jour pour encadrer les patients aux différents stades de la maladie.

Donner les moyens aux structures locales pour soigner les différents maux et ne pas inciter les gens à aller se soigner à l'extérieur parce que ses ruptures bouleversant la famille. L'Alzheimer est bien présente sur l'île depuis bien très longtemps, mais force est de constater que les personnes préfèrent se soigner à l'extérieur que sur le territoire du fait du manque des professionnels de santé sur Mayotte, mais aussi de la qualité des soins existants.

Certains soins ne sont accessible qu'à la Réunion ou en Métropole et les personnes sont obligés d'avancer les frais avant de se faire rembourser.

## L'accessibilité et adaptation du logement pour tous est primordiale.

Autre situation préoccupante l'assainissement :

« Je n'ai pas eu d'enfant, je suis âgée et mes toilettes sont inaccessibles. J'ai été à la mairie pour demander des solutions pour réparer mes toilettes, mais on ne m'a pas donné de suite favorable. Je m'étais rendue à la SIM (société immobilière de Mayotte) qui m'a affirmé que les travaux ne sont pas de sa compétence. A l'heure où je vous parle, je dois régulièrement soulever des seaux d'eau pour vider les l'eau de mes toilettes". Problème d'assainissement. Celle-ci déclare par la suite qu'elle est obligée d'appeler le véhicule (d'assainissement) pour venir vider par ses propres moyens et cela commence à lui couter cher.

Les représentants prennent tous note de ses difficultés des uns et autres et démontrent la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux personnes vulnérables.

Les démarches pour l'amélioration du logement restent sans suite dans les bureaux de la polyvalence du secteur UTAS (Unités d'Action Sociale du Département) :

- Durée très longue pour revenir sur la lourdeur de la démarche administrative
- Dispositifs existants sur le territoire qui ne sont pas opérationnels faute de moyens financiers
- Pas de suivi tels que les fonds d'aide à l'accès et aménagement pour le logement des personnes vulnérables.

## Vieillesse/ Autonomie/ Retraite

Quel dispositif pour les personnes âgées ? Maison de retraite ? Vieillir à domicile ?

Un autre intervenant prend la parole et précise qu'il y a 2 types de retraités sur le territoire :

- Retraités de la CSSM (Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte)
- Retraités du département, du CNRACL (caisse nationale des retraités des agents des collectivités locales)

« j'ai travaillé et n'ai jamais pensé à ce sujet de retraite. J'ai été me renseigner de ma propre initiative et j'ai appris que des travailleurs ayant eu une activité dans les années 80 à Mayotte n'allait pas bénéficier de retraite parce qu'ils n'ont pas cotisés ».

Besoin d'un appui pour trouver des solutions adaptées à la population qui est démunis.

Ce cas n'est pas isolé.

Une autre personne rebondie et fait état de sa situation d'aidant avec deux personnes à la maison en situation de handicaps et en rupture de prestations sociales depuis 2 ans faute de passage de dossier en commission.

Elle poursuit et souhaiterait que les élus de Mayotte prennent exemple sur les élus de la Réunion. Il faudrait qu'ils se réunissent et que chacun s'occupe d'une thématique de sorte à ce qu'on soit plus efficace. Par exemple se répartir les thématiques en amont, par exemple un élu qui évoque les problèmes du logement, de la santé, de la sécurité, du social, de l'éducation, etc et les remonter au plan nation pour avoir des réponses adaptées.

## La vie chère à Mayotte

### Petite enfance et jeunesse

Le président d'une crèche associative prend la parole et répond au sujet de la vie chère à Mayotte : « Aujourd'hui beaucoup de personnes vont au travail, les grands parents, et pour les jeunes parents. Notre crèche est habilitée à ce jour pour 20 places alors que près de 40 enfants sont inscrits sur la liste d'attente à la crèche. Aujourd'hui il n'y a pas assez d'éducateurs de jeunes enfants (EJE), il faudrait augmenter le personnel, car le besoin est beaucoup trop important. Beaucoup de parents passent par d'autres modes de garde non conventionnel voir illégal. Nécessité de créer des structures différentes pour accueillir les enfants. Cela passe forcément par la création de nouveau mode de garde adapté au nouveau fonctionnement familial.

«Le schémas départemental des services aux familles prévoit 15 crèches et réfléchit sur la formation des agents.

La petite enfance est une politique prioritaire. Nécessité d'avoir :

- Les structures adaptées pour accueillir les enfants.

- Des personnes avec des compétences et une expertise dans leurs domaines, notamment dans les services de l'Etat.
- L'aide aux familles
- Simplification des démarches de financements des structures.

La jeunesse veut être encadrée, veut de l'emploi. IL faudrait plus d'accompagnement pour le tissu associatif.

### **La mobilité des jeunes et l'insertion**

Le problème des transports se pose. Les parents n'ont pas les moyens financiers de payer le transport des enfants ajouté à tout cela les frais supplémentaires (le repas de midi etc.). Il faut faire en sorte que les jeunes en difficultés puissent prendre le bus scolaire pour aller en formation et décentraliser les centres de formation. De plus, il faudrait développer des centres d'hébergement, internat. Il existe des modèles en métropole telle que des FJT (foyers des jeunes travailleurs) dont on peut s'inspirer.

Un autre intervenant, fait le constat que la forte natalité des personnes entrante illégalement sur l'île avec la vague migratoire non maîtrisée, comment mettre en place des politiques publiques notamment les espacements des naissances et les planifications de naissances, la santé communautaire et environnementale ?

Selon dette dernière, la vie est très chère à Mayotte, lorsqu'on vit dans un logement sans eaux, ni électricité. La vie devient pénible et compliquée. Le FSL (fond social logement), les retards s'accumulent et les dossiers en attente. Il y a beaucoup de personne qui préfèrent aller se soigner à l'extérieur à leur propre frais. Il y a un vrai manque dans le domaine de la santé (cancer...), cela peut passer par des cotisations intra familiales. La caisse de sécurité sociale à Mayotte peut éventuellement prendre en charge certains cas, cependant, il faut d'abord assurer les frais hospitaliers pour espérer se faire rembourser, tout en réunissant les différentes factures, etc. Or, encore une fois la machine administrative est très lente, ça peut durer des années et années avant d'obtenir un remboursement.

Un autre intervenant souligne quand à lui, qu'il y aurait deux domaines prioritaires à Mayotte tel que l'enseignement et la santé.

### **Participation citoyenne :**

Un autre habitant constate qu'avant, dans la société mahoraise, on organisait ce genre de débat en invitant les grandes personnes à prendre la parole et échanger sur les sujets de la société et remonter leurs besoins et attentes. Et les personnes répondaient majoritairement présents mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. La population a du mal à formuler les problématiques qu'ils rencontrent, à participer à des débats publics. Il y a tellement de problèmes, qu'on ne sait pas vers quelle porte frapper. Il y en a plein ici dans cette assemblée qui rencontre des problèmes, mais ne savent pas par où commencer. Plus de problème et moins d'implication.

### **Mayotte, des plans à l'action...**

Un autre intervenant prend la parole et constate que face ce débat, les mahorais ont toujours été appelé à se réunir pour discuter etc... Par exemple « Plan pauvreté », on nous demande de nous réunir pour parler : « les assises », les « Etats généraux du social », le « livre bleu... » CF. Cour des comptes 2016 : une réforme mal préparée pour la départementalisation de Mayotte. Par contre, il regrette que les mahorais n'ont jamais été réuni pour être informé sur les contributions et moyens financiers de l'Etat suite à ses débats.

### Conclusion

#### **Pour conclure :**

Madame la présidente de l'UDCCAS, adresse ses remerciements aux familles d'avoir répondu présent.

Le Président de l'UDAF rajoute dans ses mots de conclusions qu'un effort sera fait pour informer les familles de leurs droits et cette action se poursuivra pour continuer les discussions. Avec pour objectif de permettre la mobilité des personnes et assurer une continuité du territoire.

La Présidente lève la séance à 12h15.